



LA VILLE DE CHICOUTIMI DONNE ENCORE UNE FOIS L'EXEMPLE

La Ville de Chicoutimi s'est montrée sensible aux suggestions que l'ASULF lui a faites dans le passé pour corriger des erreurs dans la dénomination de bâtiments importants. Ainsi, cette municipalité a accepté en 1988 de remplacer la dénomination « Place de l'Hôtel de ville », qui avait été mise de l'avant, par celle de « Complexe de l'Hôtel de ville ».

Ayant appris il y a quelques mois qu'il était question de la rénovation de « l'autogare place Racine », l'ASULF a demandé aux autorités municipales, qui s'apprêtaient à verser une subvention pour la rénovation de ce bâtiment, d'écarter cette dénomination.

Les dirigeants municipaux ont réagi rapidement et informé notre association que l'appellation critiquée serait remplacée par celle d' « Autogare Racine » et ils ont décidé par la même occasion de nommer le second, « Autogare du Havre ». Il y a lieu de féliciter le conseil municipal de Chicoutimi qui prouve, une fois de plus, qu'il a le souci d'utiliser une langue correcte. C'est un exemple qui devrait inspirer d'autres municipalités au Québec, à commencer par les plus importantes.

Ce geste de la Ville de Chicoutimi est un encouragement pour l'ASULF, qui lutte contre l'emploi abusif, et illogique au surplus, du mot « place » pour désigner un bâtiment ou un ensemble immobilier. Ce l'est d' autant plus que le récent *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* a retenu comme huitième sens du mot « place » le suivant: « Complexe, tour, édifice, centre commercial ».

Tout ce que les auteurs de ce dictionnaire trouvent à dire sur cet emploi abusif, c'est que cette acception est critiquée comme anglicisme. Cette simple mention laisse croire qu'ils acceptent ce sens et constatent tout au plus que certains, des « puristes

exaltés » peut-être, le critiquent. Pourtant, l'Office de la langue française a dénoncé régulièrement cet anglicisme, a normalisé à deux reprises le mot « place » et a même publié récemment un dépliant, diffusé à 10 000 exemplaires, illustrant de façon claire que l'emploi du mot « place » est tout à fait injustifié dans ce sens.

Décidément, la Ville de Chicoutimi dame le pion au *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*.

L'avenir de l'enseignement collégial au Québec .

L'ASULF S'ADRESSE À LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION

La Commission de l'Éducation étudie depuis quelques mois l'avenir de l'enseignement collégial au Québec. Cette commission a reçu plus de 300 mémoires. L'ASULF a adressé une lettre à cette commission en soulignant la qualité douteuse de la langue des conventions collectives applicables au personnel enseignant de ces établissements. Ces textes contiennent nombre de fautes de français, non seulement des anglicismes, mais aussi des barbarismes et même des solécismes, comme le fait voir la lettre qui suit.

(suite)= »

L/ASULF S'ADRESSE À LA COMMISSION
DE L'ÉDUCATION (suite)

Sainte-Foy, le 16 novembre 1992

*Commission de l'Éducation
Hôtel du Parlement
Québec*

Objet: La qualité de la langue dans les
conventions collectives des cégeps

*Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les membres,*

L'Association des usagers de la langue française (ASULF) n'a pas jugé à propos d'envoyer un mémoire à votre Commission ni de demander d'être entendue formellement pour exposer son point de vue sur l'avenir de l'enseignement collégial, consciente que de très nombreux intervenants du milieu vous feront des observations pertinentes et des suggestions constructives.

Notre association, qui se voue à la promotion d'une langue de qualité, désire cependant attirer votre attention sur la qualité, parfois douteuse, de la langue des conventions collectives en vigueur dans les cégeps, particulièrement celles qui régissent les conditions de travail du personnel enseignant.

Nous avons écrit en 1986, puis en 1988 et en 1992, au Comité patronal de négociation des collèges et à la Centrale de l'enseignement du Québec à laquelle est affiliée la Fédération des enseignantes et enseignants de cégep, pour les inviter à améliorer la qualité de la langue de leur convention collective. Malgré certaines corrections apportées à cette convention, celle-ci contient encore des impropriétés, des barbarismes et des anglicismes dont les parties ne semblent pas pouvoir se passer.

Nous avons fait une intervention semblable auprès du Comité patronal de négociation des collèges et de la Fédération nationale des enseignants et enseignantes du Québec (CSN) en 1992, parce que la qualité de la langue de leur convention collective laisse beaucoup à désirer. La réponse des parties ne présage rien de très encourageant à ce sujet.

Notre association a informé de ses démarches, selon le cas et les années, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la science, le ministre de l'Éducation, le ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, le président du Conseil du Trésor, le Conseil supérieur de l'éducation de même que quelques autres personnes ou organismes.

Nous joignons en annexe à la présente une liste partielle des fautes que nous avons relevées dans ces conventions collectives et qui sont extraites des documents que nous avons adressés aux parties.

S'il faut en croire les parties, ce serait une entreprise difficile, voire périlleuse, de corriger certaines fautes de français évidentes dans ces conventions collectives. Il n'y aurait pas moyen pour elles de le faire sans risquer d'être impliquées dans des litiges devant les tribunaux d'arbitrage. En somme, ce travail de correction mettrait en péril leur sécurité juridique. Heureusement, il n'en est rien. Notre association, qui compte nombre de juristes d'expérience, sait bien qu'on peut écrire des textes normatifs dans une langue simple et claire. Encore faut-il s'en donner la peine.

Il nous paraît inconcevable qu'un milieu composé essentiellement de personnes instruites, pour ne pas dire très instruites, et conseillé par des membres du Barreau ou des conseillers en relations industrielles compétents, soit incapable de rédiger des textes exempts de telles fautes. Le fait qu'ils' agisse du personnel enseignant donne par surcroît à cette situation tous les traits d'un paradoxe insupportable.
(suite) = »

Ces conventions collectives constituent des textes très importants que les gens consultent tous les jours et qui véhiculent un vocabulaire déficient dont l'usage contamine nécessairement tout le milieu, autant les cadres que le personnel enseignant et la population étudiante.

Il est à prévoir que votre Commission fera des recommandations pour améliorer l'enseignement dans les cégeps. Nous souhaitons qu'elle trouve le moyen de convaincre les parties patronale et syndicale de doter sans délai le personnel enseignant des cégeps de conventions collectives acceptables au point de vue linguistique. Si une telle opération devait s'avérer impossible, il faudrait désespérer de l'avenir de la langue officielle du Québec. Nous n'insistons pas, tellement cela nous semble évident.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions de croire, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les membres, en nos sentiments distingués.

Le président,
Robert AUCLAIR

LISTE PARTIELLE D'ERREURS RELEVÉES DANS LES CONVENTIONS COLLECTIVES APPLICABLE AU PERSONNEL ENSEIGNANT DANS LES CÉGEPS

à l'emploi de
barbarisme; cette expression n'existe pas en français. Il s'agit d'une traduction littérale de l'anglais « in the employ of ». Le mot « de » suffit la plupart du temps pour la remplacer; on peut écrire aussi « qui travaille chez », « qui est employé de ». etc.

montant à être versé
anglicisme de construction; il s'agit de la somme à verser

défrayer le coût du transport
calque de l'anglais « to defray the cost of ». En français, on défraie quelqu'un de quelque chose et on assume le coût du transport

les bénéficiaires d'une police d'assurance
anglicisme de « benefits »; il s'agit des prestations

bris de contrat
anglicisme de « breach of contract »: il s'agit d'une rupture de contrat

assignation d'une enseignante
calque de « assignment », On affecte quelqu'un à une tâche et on assigne une tâche à quelqu'un

relocalisation d'une enseignante
barbarisme; ce mot n'existe pas en français. Il peut s'agir, suivant le cas, d'une mutation ou d'un transfert

réinstallation d'une enseignante
installer une personne, c'est la mettre solennellement en possession d'une dignité, d'un emploi, etc .. Ainsi, on peut parler de l'installation d'un évêque ou du président d'un tribunal, mais plutôt mal de celle d'une enseignante. Le terme juste est « réintégration », qui est d'ailleurs utilisé dans le Code du travail et dans la Loi sur les normes du travail

juridiction de la convention collective
anglicisme de « jurisdiction »: il s'agit du champ d'application

comité « ad hoc »
le latinisme « ad hoc » est utilisé en anglais, mais non en français; il s'agit d'un comité spécial

(comité) sur lequel siègent des représentants
anglicisme de « to sit on a committee »: on fait partie d'un comité, on est membre d'un comité ou encore on siège à un comité

en autant qu'elle (la personne) travaille
locution inexistante en français; calque de « in as much as »: écrire plutôt « pour autant que, à condition que, pourvu que, dans la mesure où », etc.

révoquer pour cause
calque de l'anglais « for cause ». On dit plutôt « révoquer avec motif à l'appui »

les déboursés
le substantif à utiliser est plutôt « débours » (suite) = »

étudiants réguliers

calque de «regular» dans ce sens. Y a-t-il des étudiants irréguliers? Veut-on parler des étudiants à temps plein, des étudiants de jour, des étudiants inscrits aux cours ordinaires, des étudiants du programme général? Le mot «étudiants» tout court ne suffit-il pas?

décision finale et sans appel

anglicisme de «final», La décision finale dernière rendue par opposition aux précédentes. Il suffit d'écrire «sans appel» rend par l'anglais «final»

grief logé

anglicisme de «lodged»: il s'agit d'un grief fait ou déposé.

prime de séparation

anglicisme de «separation pay»; ils'agit de l'indemnité de cessation d'emploi ou de l'indemnité de départ

rémunération pour les vacances

l'expression consacrée est «indemnité de de vacances ou de congés»

hygiène industrielle

l'expression courante est plutôt «hygiène du travail» qui est utilisée, par exemple, au bureau international du travail.

Valleyfield

Il n'y a pas de ville qui porte ce nom; il y en a cependant une dénommée «Salaberry-de-Valleyfield». Le nom «Salaberry» rappelle le général canadien vainqueur de la bataille de Chateauguay en 1813 et le mot «Valleyfield» rappelle une entreprise industrielle d'Écosse venue s'établir dans cette ville. Alors!

LA REVUE «GEO» EST ALLERGIQUE À L'ABRÉVIATION «AV.»

L'excellente revue GEO a de petites habitudes qui semblent difficiles à corriger. Ainsi, elle utilise la forme anglaise «ave.» pour abrégier le mot «avenue» et omet la virgule après le numéro de la porte. TI serait pourtant simple d'ajouter une virgule et d'écrire «av.» tout court. Cette persistance de GEO est d'autant plus surprenante qu'un membre de notre association lui a écrit à quelques reprises pour suggérer ces corrections.

Ce sont des détails, peut-être, mais la correction de la langue est faite d'un ensemble de détails qui ont chacun leur importance. Une publication de la qualité de GEO devrait, il nous semble, corriger spontanément ce genre d'erreurs, surtout lorsqu'elles lui sont signalées à plusieurs reprises.

à la découverte d'un
nouveau monde: la Terre

Correspondance
réponse d'aHalre
Se poste sans timbre au Canada

L'affranchissement sera payé par.

GEO- Abonnements

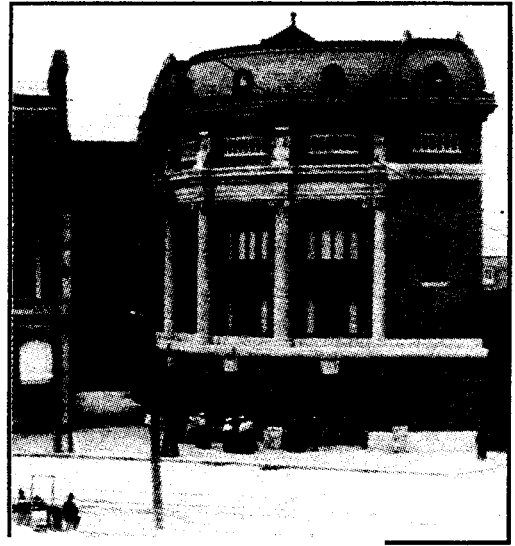
195 ave. Labrosse
Pointe-Claire (Québec)
H9R9Z9



À Québec

LE CAPITOL EST MORT, VIVE LE CAPITOLE !

Une grande salle de spectacle a rouvert ses portes à Québec le 21 novembre dernier, celle du Capitole. Ceux et celles qui ont pu voir à la télévision la soirée d'ouverture ont pu remarquer que le présentateur a tenu à signaler au tout début qu'il s'agissait bien du « Capitole », en français. L'ASULF n'est pas peu fière d'être, modestement, à l'origine de cette dénomination nouvelle.

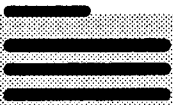


En effet, notre association est intervenue dès 1987 auprès des propriétaires d'alors pour les inviter à utiliser le mot « Capitole » plutôt que celui de « Capitol ». Elle a alors sollicité l'appui de plusieurs organismes: la Ville de Québec, le ministère des Affaires culturelles, Parcs Canada et d'autres/mais aucun d'eux n'a jugé à propos d'appuyer cette suggestion.

En 1990, l'ASULF s'est adressée cette fois à la Société du théâtre Capitole et aux Productions Guy Cloutier, toutes deux associées à la rénovation et à l'exploitation de cet édifice, au sens propre du terme. La réponse n'a pas tardé et elle a été positive. Cette promesse s'est enfin traduite dans la réalité.

Nos félicitations les plus sincères à la Société du théâtre Capitole et aux Productions Guy Cloutier qui ont fait un geste que d'autres n'ont pas voulu faire avant eux.

Longue vie au Capitole!



LE DICTIONNAIRE QUÉBÉCOIS D'AUJOURD'HUI

Plusieurs membres ont téléphoné pour nous demander ce que nous pensons du nouveau *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*, d'autres nous ont invité à donner notre point de vue sur ce dictionnaire qui les surprend, pour ne pas dire plus.

Au moment de mettre sous presse, la direction de l'ASULF n'a pas eu le temps d'examiner suffisamment ce dictionnaire pour en faire une critique sérieuse. Elle vous fera part de sa réaction dès qu'elle sera en mesure de le faire. En attendant, les observations des membres sont les bienvenues.

La CORPORATION QUEBEC 2002

Une société a été créée pour promouvoir la candidature de la ville aux jeux olympiques d'hivers de 2002. Il s'agit de la «Corporation Québec 2002 », L'ASULF a cru bon d'intervenir dès maintenant pour inviter cet organisme à changer sa dénomination, comme le fait voir la lettre ci-dessous adressée le 9 décembre 1992 à son président, Me André Paquet.

Monsieur le Président,

Des membres de l'Association des usagers de la langue française (ASULF), non seulement du Québec mais aussi de l'Ontario, ont attiré notre attention sur la dénomination de la société dont l'objectif est d'obtenir la tenue des Jeux olympiques d'hiver à Québec en 2002. Selon les renseignements obtenus, la dénomination de cette société serait « Corporation Québec 2002 »,

Nous tenons à attirer dès maintenant votre attention sur l'emploi inapproprié du mot « corporation » dans la dénomination ci-dessus. Ce mot, qui empoisonne le vocabulaire juridique depuis la Conquête, est certes un mot français, mais il n'a pas le sens du mot anglais « corporation ».

Nous savons que, dans le passé, plusieurs juristes ont insisté pour maintenir dans la législation l'emploi du mot « corporation » en soutenant que le sens anglais de ce mot était justifiable en français dans le contexte juridique canadien. Le législateur québécois a été appelé à trancher récemment cette question. Après avoir pesé le pour et le contre, il a décidé de bannir le mot « corporation » du vocabulaire juridique québécois et utilisé l'expression « personne morale » aux articles 298 et suivants du nouveau Code civil faut ajouter que le gouvernement fédéral a déjà modifié certaines de ses lois pour écarter également ce mot il nous semble donc que, tant au point de vue linguistique qu'au point de vue juridique, l'emploi du mot « corporation » ne s'impose plus et qu'il y a lieu d'utiliser un terme courant dans la francophonie.

C'est pourquoi nous vous invitons, alors que votre société en est à ses tout débuts, à remplacer le mot « corporation » par le mot « société » qui est le terme utilisé dans le monde francophone. Ainsi, on parlera de la « Société Québec 2002 » tout comme l'on parle de la « Société Radio-Canada », de la « Société immobilière du Québec », de la « Société canadienne des postes », de la « Société des alcools du Québec », etc.

Certes, il en coûtera quelques dollars pour faire ce changement, mais c'est une somme minime, comme vous le savez, qui ne grèvera pas le budget de 12,000,000 \$ dont vous disposez pour faire la promotion de Québec comme ville internationale.

Nous espérons que vous apporterez une bienveillante attention à la présente et que vous ferez le nécessaire dès maintenant pour utiliser le mot « société » dans la campagne intensive que vous allez faire jusqu'en 1995. Nous n'insistons pas davantage, car nous sommes convaincu que vous accepterez cette suggestion.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

*Le président,
Robert AUCLAIR*

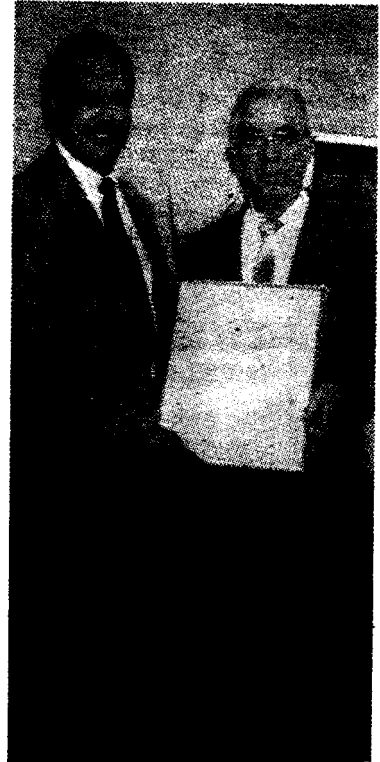
6. REMISE D'UN CERTIFICAT AU PRÉSIDENT DE L'ASULF

Le ministère fédéral du Revenu a remis l'automne dernier un certificat d'appréciation au président de l'ASULF, Robert AUCLAIR, pour avoir contribué à améliorer la qualité du français dans les communications écrites de Revenu Canada.

On se rappelle que l'ASULF a déjà suggéré à Revenu Canada d'utiliser l'expression « déclaration de revenus » plutôt que « déclaration d'impôt » et que le ministère a accueilli favorablement cette suggestion.

À la suite d'une démarche faite antérieurement par un membre de l'ASULF, le ministère du Revenu du Québec avait déjà accepté d'utiliser cette même expression il y a plusieurs années.

Ainsi, grâce à l'ASULF, des millions de Québécois et de Canadiens reçoivent maintenant des formulaires bien nommés. Aux dernières nouvelles, cela ne suffisait toutefois pas à les consoler de la réalité fiscale.



CERTIFICAT - Le juge Robert Auclair est le premier contribuable à recevoir un certificat d'appréciation du ministère du Revenu. Il est accompagné du coordonnateur du programme « innovation et excellence » du Centre des données fiscales de Jonquière, Jocelyn Gaudreault.

INTERVENTION AUPRÈS DE PLUS DE 120 ÉTABLISSEMENTS DES CENTRES COMMERCIAUX LAURIER À SAINTE-FOY ET GALERIE DE LA CAPITALE À QUÉBEC

Les deux centres commerciaux, l'un dit « Place Laurier » à Sainte-Foy, qui continue d'utiliser cette dénomination erronée, et l'autre, les Galeries de la capitale à Québec, ont distribué dans les foyers des livrets de coupons-rabais contenant la publicité d'un grand nombre d'établissements commerciaux de chacun de ces centres.

L'ASULF a remarqué qu'environ 120 établissements dans ces deux centres commerciaux employaient l'expression « prix régulier » et que quelques-uns seulement mentionnaient le « prix courant ». Elle a alors écrit à la direction de chacun de ces deux centres et à chacun des établissements concernés pour les inviter à parler dorénavant du « prix courant ».

Quelques marchands ont écrit ou téléphoné pour remercier l'Association de cette suggestion. Par ailleurs, la direction de chacun de ces centres n'a pas jugé bon d'accuser réception de la lettre qui lui a été adressée. Espérons quand même que l'expression juste sera à l'honneur la prochaine fois.

Le français dans les congrès internationaux

Lettre ouverte à M. Claude HAGÈGE, PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE

L'éminent linguiste Gaude HAGÈGE a participé au XVe Colloque international de terminologie à Québec en août dernier. Surprise de constater que ce professeur a choisi de ne pas livrer sa conférence en français et de ne rendre disponible aucun texte français de sa présentation faite en anglais, l'ASULF lui a adressé la lettre suivante.

Sainte-Foy, le 18 novembre 1992

*Monsieur Claude HAGÈGE
Professeur
Collège de France
11, place Marcelin-Berthelot
75231 Paris cedex 05*

Monsieur,

Faut-il vous le dire, l'Association des usagers de la langue française (AS ULF) a longuement hésité avant de vous adresser les commentaires qui suivent. À cause d'abord de l'estime que nous portons au savant que vous êtes; à cause aussi de la courtoisie que toute Québécoise et tout Québécois réservent aux personnes qui honorent le Québec de leur visite.

Nous ne pouvons vous taire pourtant l'étonnement que nous a causé votre récente participation au XVe congrès international des linguistes tenu à Québec au mois d'août dernier. La conférence que vous y avez prononcée était l'une des plus attendues. Ce que nous n'attendions pas, par contre, était d'entendre un professeur du Collège de France livrer en anglais, à Québec, une conférence intitulée «Towards a socio-operative conception of

linguistics », sans même rendre disponible une traduction française de ce texte par Ailleurs intéressant.

Le congrès était international, certes. N'y avait-il pas là une raison d'employer l'une des rares langues internationales: la vôtre?

Comprenons-nous bien; notre commentaire n'est pas celui d'unilingues frileux ou obtus. Notre association, vouée à la promotion d'un français riche, simple et clair, est peuplée de personnes bilingues, voire trilingues, qui utilisent d'autres langues pour entrer en communication avec leurs interlocuteurs du Canada, des États-Unis ou d'ailleurs. Notre « affectio societatis » dépasse donc la seule langue française et nous rassemble autour d'un goût élevé pour la communication interculturelle. Cette affinité nous range naturellement parmi les admirateurs de votre oeuvre exceptionnelle bien que nous n'ayons pas de membres, connaissant comme vous, plusieurs dizaines de langues.

Notre réaction n'est donc pas le signe de quelque intolérance ou fermeture à l'altérité. Notre action discrète, mais résolue, en faveur d'un français de qualité se double en effet de solides valeurs quant aux libertés fondamentales, telle la liberté d'expression qui, pour nous, prime jusqu'au destin de toute langue, fût-ce la nôtre.

Ainsi, nous ne songerions jamais à faire grief à un Japonais ou à un Turc qui, dans le même congrès, aura choisi l'anglais dans le seul but de trouver avec ses collègues une langue de communication. Le problème est que pour nous, au Québec, un professeur du Collège de France n'est pas l'« homo congressus » ordinaire; c'est le représentant d'une institution prestigieuse, du navire amiral d'une science qui se conçoit, s'écrit et s'enseigne en français.

Vous savez que le Québec, qui représente 2% de la population Amérique du Nord, consacre depuis longtemps une grande énergie au maintien du français et par-delà la langue, d'une société distincte marquée aussi par son héritage civiliste et ses traditions françaises. Il affecte des ressources humaines et financières considérables au droit et à l'aménagement linguistiques. Une loi, des droits constitutionnels, une administration de plus de 300 spécialistes, une banque de terminologie informatisée riche de 20 ans d'expérience et de 2 000 000 de termes. Tout cela coûte cher pour notre modeste communauté.

Nous ne pouvons nous passer en particulier de renforcements et d'incitations dans le domaine scientifique où nous savons qu'une langue dont ne se serviraient plus ses savants perdrait vite sa capacité de nommer et de décrire toute la réalité: elle perdrait sa qualité de langue universelle. C'est pourquoi les chercheurs et savants de tous ordres sont invités, voire incités, à publier au moins dans leur langue les résultats de leurs travaux. Ce faisant, comme le prônait cette année Bernard CERQUIGLINI, délégué général à la langue française (France), le Québec s'est toujours appliqué à respecter l'indépendance des chercheurs et exclut d'envisager toute intervention législative quant à l'enseignement supérieur ou à l'édition.

Concrètement, saviez-vous que le congrès dont vous étiez l'un des principaux orateurs avait été doté d'une subvention de 40 000 \$ (180 000 F) du ministère de

l'Enseignement supérieur et de la Science du Québec au titre du programme de soutien du français scientifique? Ce fonds a pour objet de promouvoir l'usage du français dans les congrès ou colloques scientifiques tenus au Québec.

Enfin, nous ne pouvons nous passer du renfort des symboles. Notre législation linguistique n'a d'effet véritable que par le symbole de la volonté de l'État de maintenir le français comme langue commune des Québécois. Au niveau fédéral, le bilinguisme officiel fait partie, lui aussi, des symboles qui atténuent les conséquences de la situation de diglossie que la géographie humaine nous impose.

Vous savez mieux que quiconque que ces symboles sont le point d'appui obligé de toute politique linguistique au Québec. C'est pourquoi la visite d'un professeur du Collège de France venant s'exprimer en anglais à Québec est de bien mauvais augure pour nous. Cela nous renvoie loin en arrière, c'est-à-dire à l'obligation de prouver qu'une langue scientifique française serait encore viable en Amérique du Nord alors même que le Collège de France s'exprimerait désormais en anglais.

De là, notre stupeur et notre déception!

Notre commentaire ne remet pas en cause, répétons-le, l'intérêt que nous portons à vos travaux dont la qualité fait honneur à votre institution, à votre pays et à la francophonie tout entière.

Nous vous prions de croire, Monsieur le professeur, en nos sentiments les plus distingués.

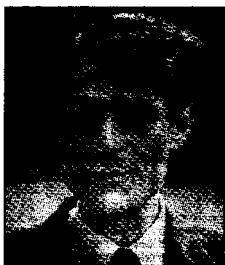
Le président,
Robert AUCLAIR

(suite) = »

Copie aux médias

M. Claude HAGÈGE nous a envoyé la réponse qui suit. L'ASULF a adressé également à ce sujet la lettre qui suit à la délégation générale à la langue française à Paris.

Paris le 26 novembre 1992



Le linguiste Claude Hagège
(gracieuseté de «LA Presse»)

M. Robert AUCLAIR
ASULF 1043, rue du
Lang-Sault SAINTE-FOY,
QUEBEC G1W3Z8
CANADA

Monsieur Bernard CERQUIGLINI
Délégation générale à la langue française
1, rue de la Manutention
75016 Paris

Sainte-Foy, le 3 décembre 1992

Monsieur le Président,

Vous serez peut-être surpris de ne trouver aucune tentative de justification dans cette réponse à votre lettre du 18 novembre, dont je vous remercie.

J'avais, certes, été soumis à la forte pression de savants non francophones qui souhaitaient depuis longtemps m'entendre et m'avaient dit qu'ils ne pourraient me comprendre si j'utilisais le français. Mais cela n'est pas une raison suffisante, bien que ce soit la principale motivation d'un Choix que j'en ai pas fait sans hésitation ni déchirement. Il m'a semblé que je ne pourrais communiquer avec ces chercheurs que si je m'adressais à eux en anglais, bien que je fusse conscient de l'incongruité de ce parti étant donné que le cadre était Québec. Veuillez croire que le choix que j'ai fait ne remet nullement en cause mon engagement en faveur du français et ma solidarité avec la défense de notre langue au Québec. Je sais que vous pourriez avoir du mal à le croire, et trouver l'attitude contradictoire. Mais autre chose est le désir de communiquer dans l'immédiat, autre chose l'oeuvre de plus longue haleine qui consiste à garder au français sa place de grande langue internationale face à l'anglais.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Claude HAGÈGE

Monsieur le Délégué général,

En vous donnant copie d'une lettre que nous avons adressée au professeur HAGÈGE, notre association désire vous faire part de son inquiétude quant au destin du français comme langue des sciences.

Nous savons que, depuis la fin des années 1970, ce problème a été le sujet de maints travaux, échanges, colloques ou énoncés de principes ou de politiques au sein de la francophonie. Les institutions françaises, le Haut Comité, le Commissariat général puis le Haut Conseil et la Délégation générale ont travaillé avec des institutions belges et québécoises pour tenter de redresser cette situation. Leurs idées ou projets ont pris fort heureusement l'aspect de la promotion et de l'initiative plutôt que celui de la coercition pour renverser la tendance lourde qui entraîne nombre de savants francophones de Paris, Québec ou Bruxelles vers l'anglais pour leurs communications, leurs travaux et bientôt pour leur enseignement.

Nous n'inventons rien en vous disant notre crainte qu'une langue qui ne serait plus utilisée dans les communications, la recherche et dans l'enseignement scientifiques, perdrait rapidement la capacité de créer les mots propres à dénommer les réalités nouvelles et, à terme, sa

(suite) - »

qualité de langue universelle. Vous savez que dans ce type de situation, les exemples sont importants, surtout lorsqu'ils sont le fait d'institutions ou de personnes illustres ou connues. En 1989, nous avons déjà eu l'occasion de nous inquiéter de la pratique de l'Institut Pasteur. Le cas qui nous amène à vous écrire de nouveau concerne également une institution non moins illustre: le Collège de France. La lettre dont vous avez copie avec la présente vous dira le reste.

Notre démarche n'a rien de personnel à l'égard du professeur HAGÈGE dont l'apport à la linguistique, s'il nous est permis d'en juger humblement, est d'une exceptionnelle qualité.

Nous voulons savoir, plus généralement comment décoder le fait qu'un professeur du Collège de France, qui connaît le Québec et le Canada, se mette dans une situation où ses auditeurs et lecteurs francophones doivent l'entendre et le lire en anglais. Vous aurez vu, en lisant notre lettre à l'éminent auteur, quelles hésitations nous avons eues à nous exprimer à ce sujet.

Une autre raison pour nous d'hésiter est le fait que nous partageons votre point de vue sur les dénonciations en tintamarre de ce genre de phénomènes.

Nous sommes conscients des effets négatifs qu'un débat public peut avoir sur Le redressement dont vous vous faites, avec d'autres, l'artisan. Par contre, un tel comportement, sous la bannière du Collège de France, nous a paru nécessiter une mise au point publique.

Nous sommes vivement intéressés à apprendre de votre part s'il s'agit d'un phénomène isolé ou d'une dérive collective.

Veillez agréer, Monsieur le Délégué général, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président,
Robert AUCLAIR

Encore deux comités conjoints!

ANGLICISME, QUAND TU NOUS TIENS!

Selon une première nouvelle parue dans les journaux ces jours-ci. La ville de Montréal et la section locale 301 du Syndicat canadien de la fonction publique ont formé, il y a quelque temps, un comité présidé par un professeur d'université. Ce comité, dit comité conjoint, vient de déposer son rapport sur la semaine de 35 heures réparties sur quatre jours.

La seconde nouvelle nous apprend que la Fédération des centres locaux de services communautaires (FCLSC) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ), ont formé un comité pour tenter d'aplanir leurs divergences quant au développement de services médicaux courants dans tous les CLSC, mais qu'elles n'ont pu s'entendre. Ce comité, présidé par des médecins, a été appelé « Comité conjoint FCLSC-FMOQ ».

Il est presque scandaleux de constater qu'un tel anglicisme, dénoncé si souvent et depuis si longtemps, puisse encore faire partie du vocabulaire de la Ville de Montréal, du Syndicat canadien de la fonction publique, d'un professeur d'université et aussi des membres de la noble profession médicale. Cette expression ne figure pas dans les dictionnaires, pas même dans le *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*, que Gilles Vigneault lui-même appelle « une baraque foraine », C'est tout dire!

Faut-il rappeler pour la énième fois qu'il s'agit là d'une expression qui est un calque de l'anglais « joint committee »? En français, on parle de comité mixte ou de comité paritaire. Tout le monde comprend et la langue est respectée.

Un exemple à suivre

INTERVENTION PERSONNELLE D'UN MEMBRE DE L'ASULF



De plus en plus de membres de notre association interviennent personnellement auprès de médias, d'organismes gouvernementaux ou d'autres institutions pour les inviter à corriger des fautes de français dans les textes destinés au public. Us interviennent à titre personnel, certes, mais ils indiquent alors qu'ils sont membres de notre association et ils en informent notre secrétariat. En agissant de la sorte, ils font connaître l'ASULF et décuplent son action.

il est à souhaiter qu'un tel exemple soit suivi. On peut intervenir rapidement et de façon simple, mais tout de même efficace, comme le fait voir l'exemple ci-dessous.

Trichez contre le vieillissement... ¹⁹⁹²⁻⁰⁸⁻²⁵

(PC) - Dès la cinquantaine, il est possible de tricher dans la bataille contre le vieillissement.

Voici quelques conseils à propos du maquillage et de la tenue générale pour les femmes d'âge mûr de Sue Palmer, présidente de Top

Emphase
Il est possible de s'exprimer avec emphase puisque ce mot signifie "une grandiloquence, une exagération prétentieuse". Toutefois, cet emploi constitue un anglicisme au sens de "insistance, accent". Il est donc fautif de "mettre l'emphase" sur un projet et dans le cas de cet article "de mettre l'emphase sur les cils". On le remplace par "appuyer sur, souligner, mettre en valeur, faire ressortir".
Sources: Multi Dictionnaire des difficultés de la langue française - Marie-Françoise Villiers (1988)
Québec / Amérique

Dictionnaire des difficultés de la langue française au Canada - Dagenais - Éditions françaises (1969)

Models International, et de Marlene Shepherd, propriétaire de Shepherd's qui, parallèlement, présente dans la région de Toronto des séminaires maisons sur la façon de paraître sous son meilleur jour après 50 ans.

Les femmes âgées de 50 ans et plus ne devraient tout d'abord pas teindre leurs cheveux d'un ton trop foncé. La tendance est plutôt aux cheveux grisonnants ou aux tons plus clairs sur le devant et plus sombres à l'arrière. Et oubliez le roux soutenu car il se révèle une couleur difficile à porter et qui manque de naturel.

Au niveau du maquillage, il est préférable d'en utiliser moins. Servez-vous d'un fond de teint à base d'eau et d'hydratant ou encore d'une poudre il la place d'un fond de teint trop épais qui accentue les rides.

Une arcade sourcilière arquée est superbe, plus encore lorsqu'elle est saupoudrée d'un ton légèrement plus foncé que le teint naturel.

L'emphase devrait être mis sur les yeux avec une ligne au-dessus pour faire ressortir les traits du visage. Inversement, mettre l'emphase sur les cils fait porter l'attention sur les rides autour ou au-dessous des yeux. (...)

«Welcome to RENAULT»

Comment la société Renault accueille-t-elle ses clients au téléphone à Paris, au coeur de la francophonie? Par la salutation: «WELCOME te Renault»,

Plus tard, Renault, pour remercier ses clients d'avoir fait affaire avec elle, leur envoie une belle carte routière multilingue de l'Europe, ou plutôt «the first up-to date European map», comme le mentionne le carton d'accompagnement rédigé uniquement en anglais. Dans le cas ci-dessous, l'envoi a été fait à partir d'Amsterdam, avec le résultat que le nom et l'adresse du destinataire étaient les suivants :

M. RALURO AMELEUR
1043 RUE DU LAZE VAULT
SAINTE FOY
CIW 3Z8 QUEBEC
CANADA

Il faut savoir qu'il s'agit de Robert AUCLAIR et de la rue du Long-Sault. Seuls les mots Sainte-Foy, Québec et Canada ont été épargnés du naufrage! Même le code postal renferme une erreur.

Les Français sont-ils conscients que leur comportement linguistique frise parfois le ridicule? D'accord pour qu'ils utilisent l'anglais au besoin, mais tout de même pas au point d'écarter le français et de ne pas respecter le nom de leurs clients.

NON À LA «RELOCALISATION» DE L'HÔTEL-DIEU À MONTRÉAL

L'ASULF n'entend pas se prononcer dans le débat concernant l'emplacement du futur hôpital. Elle revient cependant à la charge pour rappeler que le mot «relocalisation» n'existe pas en français.

Il suffit de parler tout simplement du déménagement de l'hôpital.

L'État doit donner l'exemple d'une langue correcte et cesser de propager un barbarisme qui s'infiltré sous la plume des journalistes, même celle des meilleurs, pour ne pas dire meilleures.

LA SOCIÉTÉ VIA DONNE LE BON EXEMPLE

La société VIA vient d'inaugurer une nouvelle gare à Ste-Foy. Quelque temps au paravant, L'ASULF avait invité cette société à corriger les panneaux gare sur lesquels on lisait: «Ste-Foy», de même que les toponymes comprenant le mot «Saint» ou «Sainte» dans l'Indicateur national et dans le Résumé des horaires. VIA a répondu qu'elle avait déjà prévu faire ce qui lui était suggéré, à une exception près. Seul le toponyme Sault Ste Marie conservera sa graphie actuelle parce que c'est le nom officiel de cette ville ontarienne.

Nous tenons à féliciter VIA de cette initiative. Les ministères québécois et les organismes gouvernementaux, para-gouvernementaux ou privés pourraient tirer profit de cet exemple donné par une société fédérale.



CHEZ IKEA

IKEA a le souci d'utiliser une langue correcte. Les notices qui accompagnent les produits en vente dans cette entreprise sont parfois rédigées dans un langage surprenant. L'un de nos membres a acheté une lampe dans un magasin IKEA de Québec. Quelle n'a pas été sa surprise de constater que le feuillet d'explication accompagnant cette lampe contenait une phrase étrange, soit la suivante :

CAUTION to prevent electric shock do not use this (polarized) plug with an extension cord, receptacle or other outlet unless the blades can be fully inserted to prevent blade exposure

ATTENTION pour prévenir les chocs électriques ne pas utiliser cette fiche polarisée avec un prolongateur, une prise de courant ou une autre sortie de courant, sauf si les lames peuvent être insérées à fond sans en laisser aucune partie à découvert

Il est inadmissible que des textes soient rédigés de cette façon il y a lieu de réagir chaque fois que des situations semblables se présentent; les membres de l'ASULF sont bien placés pour le faire. Ils sont alors priés d'informer l'Association de leur intervention.

L'EXCLUSIVISME ANGLAIS À UN SYMPOSIUM TENU À BREST ET SAINT-MALO EN FRANCE

La décision de M. Claude HAGÈGE de s'adresser en anglais au XVe Colloque international de linguistique à Québec a surpris bien des gens. Il s'agit d'un choix individuel dans ce cas. La France fait encore mieux chez elle dans le sens de l'anglomanie: elle tient des réunions entières en anglais.

Ainsi, le journal France-Louisiane, qui se décrit comme la gazette de la francophonie américaine, nous apprend dans son numéro de septembre-octobre que c'est uniquement en anglais que se sont déroulés, à Brest et à Saint-Malo, les débats du XI^{Ve} International Seaweed Symposium consacré aux algues marines, organisé par l'Université de Bretagne occidentale. Ce symposium était placé sous le patronage de quatre ministères : Mer, Recherche et Technologie, Affaires étrangères Éducation nationale et Culture, de même que sous celui des villes de Brest et de Saint-Malo, du conseil général de Bretagne et des conseils généraux du Finistère, d'Ille-et-Vilaine et des Côtes d'Armor.

C'est dire que des autorités françaises, tant aux niveaux local, régional que national, n'hésitent pas à parrainer les rencontres internationales où le français brille par son absence. Ce n'est pas le meilleur exemple que la France nous donne pour la promotion de notre langue.

Payeurs de taxes!

UN ANGLICISME QUI RESURGIT !

Voilà une expression utilisée de temps en temps au Québec. Pourtant, on ne la trouve dans aucun dictionnaire, sauf dans le nouveau *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui, quia*, au plus, la pudeur de la qualifier de terme familier. Il y a pourtant un mot bien français connu de tous les francophones du Québec, c'est celui de «contribuable». Plusieurs associations de contribuables ont d'ailleurs existé dans le passé. Curieusement, en 1992, des groupements semblables reviennent à l'expression «payeurs de taxes».

L'ASULF a suggéré à quelques-unes de ces associations de modifier leur dénomination et d'éliminer un tel anglicisme inutile que les linguistes qualifient de «vieilli», parce que cette expression est de moins en moins utilisée ici. L'une d'elles, l' Association des Payeurs de Taxes Désabusés du Québec (les majuscules ne sont pas de nous) nous a répondu:

« Le terme "contribuable" est d'ailleurs trop doux et ne représente pas suffisamment l'exploitation du citoyen par l'Etat alors que le terme "payeur de taxe" (sic) représente exactement l'image dont (sic) l'État et ses partisans se font du citoyen. »

Lorsque la taxation globale aura retrouvé des proportions humaines et raisonnables, soit de 20 à 25% du revenu des citoyens, alors les "payeurs de taxe" (sic) redeviendront des contribuables car ils accepteront alors de bonne grâce de contribuer. »

Cette association prétend que le mot « contribuable », qui vient du latin « cum tribuere » a la connotation de contribution volontaire, de don; elle nous renvoie aux dictionnaires Larousse et Quillet C'est là un des sens du mot « contribution », Ainsi, une personne peut verser une contribution pour aider une bonne oeuvre, l'ASULF, par exemple. Par ailleurs, les dictionnaires indiquent que ce mot se dit, en matière d'impôt, pour indiquer ce que chacun

paye à l'État De plus, le mot « contribuable » est défini d'une façon on ne peut plus claire : il désigne une personne qui paye des contributions, des impôts. Les linguistes que nous avons consultés sont catégoriques sur ce point

De plus, l'ASULF a fait part de son étonnement à l'Inspecteur des institutions financières du Québec, quia autorisé la constitution légale d'associations utilisant cette expression fautive dans leur dénomination. Il nous a répondu qu'il tiendrait compte de nos observations à l'avenir. Nous concluons qu'il n'acceptera plus que d'autres associations soient constituées sous une telle dénomination erronée.

L'ASULF COMPTE MAINTENANT PLUS DE 300 MEMBRES

En cette fin d'année 1992, nous sommes heureux de vous informer du fait que notre association compte maintenant plus de 300 membres, dont la plupart résident au Québec et dans la région d'Ottawa.

Bon nombre des nouveaux adhérents sont des traducteurs et des traductrices et des membres du Barreau. Nous leur souhaitons la bienvenue.

UNE APPELLATION BIZARREMENT HYBRIDE POUR UNE INVENTION QUÉBÉCOISE !



videoway

Une entreprise florissante au Québec, Vidéotron, se vante d'avoir conçu un système mis au point par des ingénieurs québécois et destiné en premier lieu à la population du Québec. Pourtant, lorsque cette entreprise a voulu baptiser ce système mis sur le marché en 1990, elle n'a pu faire mieux que de concevoir un mot « assis entre deux chaises », c'est-à-dire mi-français mi-anglais, soit VIDÉOWAY. En fait, il s'agit plutôt d'un mot anglais-anglais, parce que le mot « vidéo », commun aux deux langues, comporte un accent aigu peu visible, voire même inexistant sur la télécommande.

On peut comprendre facilement que Vidéotron ait voulu choisir un mot attirant pour les anglophones, puisque cette société veut exporter ce produit à l'étranger, en particulier en Grande-Bretagne et aux États-Unis. Par ailleurs, on ne peut qu'être surpris de constater qu'elle ne semble pas s'être souciee de veiller à ce que ce nom soit également attirant pour une population francophone. Si le gouvernement fédéral, qui a véritablement un rôle biculturel, a choisi des mots comme « Mirabel » pour l'aéroport de Montréal et « Alouette » pour un satellite canadien, nous arrivons mal à comprendre comment Vidéotron, entreprise purement québécoise, s'avoue incapable d'arriver au même résultat.

Comme l'écrivait récemment le journaliste Gilles Marcotte dans Le Devoir: « D'ailleurs, quand j'entendais « videoway », je ne sais pourquoi, mais j'ai toujours trouvé que ça sonnait plus autoroute que télévision. Quelque chose comme: tu prends l'autoroute Ville-Marie, tu tombes sur la Videoway 125, tu files tout droit jusqu'à Ottawa. Enfin ... ? » L'Association des usagers de la langue française (ASULF) a écrit à trois reprises à la direction de Vidéotron pour attirer son attention sur ce point; elle n'a jamais eu de réponse. Autant dire que Vidéotron ne veut entendre aucune critique de la dénomination « Videoway ». Pourtant cette critique ne nous semble pas exagérée quand elle s'adresse à une entreprise qui ne cesse de se vanter de son caractère québécois. Pourquoi les francophones du Québec devraient-ils accepter qu'une invention censée faite d'abord pour eux ait une dénomination à l'allure anglaise?

DEVENEZ MEMBRE DE D\SULF EN REMPLISSANT LA FICHE SUIVANTE.

FICHE D'ADHESION

Je désire adhérer à l'Association des usagers de la langue française (ASULF)

Nom: Profession:

Adresse:

..... Code postal:

Signature: Tél. dom.: trav.:

Paiement par chèque ou mandat-poste à l'ordre de l'ASULF à l'une des adresses ci-dessous

COTISATION ANNUELLE membre individuel: 15 \$

membre collectif: 50 \$

cotisation de soutien : \$

cotisation de soutien : \$

GATINEAU
482, rue Saint-Joseph
Gatineau
J8P 2X9

JONQUIÈRE
3694, rue Cabot
Jonquière
G7X 7X7

MONTRÉAL
3125, rue Jean-Brillant
Montréal
H3T 1N7
(514) 738-2000

SHERBROOKE
902, rue de Caen
Sherbrooke
J1G 2A4

TROIS-RIVIÈRES
2311, rue de Nonnanville
Trois-Rivières
G8Z 3R3

asulf 1043, RUE DU LONG-SAULT, SAINTE-FOY G1W 3Z8

Téléphone: (418) 654-1649

Télécopieur: (418) 842-8928

ISSN 1183-6784